

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	28
Représentés	11
Absents	4

Votes	
Pour	39
Contre	/
Abstention	/

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le

24 OCT. 2022

de la publication le

24 OCT. 2022

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 19 octobre 2022

Le dix-neuf octobre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 12 octobre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONDENEIGE Matthias, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, SASU Hancès, GARROUT Karim, DIMNET Jocelyne, LORES Monique, CHIRRANE El Arbi, BANCE Stéphane, CHALBI Yacin, LANTERNIER Lucie, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura, DESPRES Catherine, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, GUILLAUD BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien

Étaient représenté·e·s :

M COELHO Vasco	mandat à Mme FRANCISOT Amandine
M. BRULANT Marina	mandat à M MARQUES Henrique
M. THIAM Moustapha	mandat à M. SAYADI Walid
Mme COHEN Rachel	mandat à M. DRUART
Mme FADLI Hafida	mandat à M. CHALBI Yacin
M. OMRANE Alain	mandat à Mme HACHE Bénédicte
Mme BEZACE Mathilde	mandat à M. FONDENEIGE Matthias
M. BOLLE-DALLIAH Kristian	mandat à M. ID ELOUALI Ali
M. BOURVEN Julien	mandat à Mme SASU Hancès
Mme OZCAN Canan	mandat à Mme LAJILI Yamina
Mme MARTIN Mélisande	mandat à Mme LANTERNIER Lucie

Étaient absents : Ms AOUMMIS Hassan, HABI Hacène Mmes BENKAHLA Malika, LEMOINE Nathalie

Secrétaire de séance : Mme Hancès SASU

O B J E T

Modification de la composition de la Commission d'appel d'offres

Modification de la composition de la Commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à des mouvements au sein du Conseil Municipal, il est nécessaire de modifier la composition de la commission d'appel d'offres.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la composition modifiée.

LE CONSEIL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que pour les communes de plus de 3500 habitants, que la commission d'appel d'offres doit être composée en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
Vu les articles D.1411-3 à D.1411-5 du Code Général des collectivités Territoriales, fixation des conditions d'élection des membres,
Vu le code de la commande publique,
Vu la délibération N° 20.073 du 16 juillet 2020 désignant les membres de la commission d'appel d'offres,
Vu le guide interne des marchés publics approuvé au Conseil Municipal du 2 février 2022,
Vu le règlement intérieur des Commissions d'Appel d'Offres et Commissions des marchés de travaux,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Modifie la délibération N° 20.073 du 16 juillet 2020 désignant les membres de la commission d'appel d'offres,

Article 2 : Approuve les modifications suivantes :

Président :Tonino PANETTA

TITULAIRES

- Amandine FRANCISOT
- Karim GARROUT
- Sabrina FONTAINE
- Alain OMRANE
- Catherine DESPRES

SUPPLEANTS

- Frédéric DRUART
- Henrique MARQUES
- Vasco COELHO
- Marina BRULANT
- Malika BENKAHLA

Article 3 : Autorise le président de la Commission à signer toutes les pièces et documents relatifs aux dossiers présentés par cette commission.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, le 19 octobre 2022

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

